



A R R E T E

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER
A ROYAN**

HT/ET
A SG N° 10/0231

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Considérant que la SARL GABELY, représentée par son gérant Monsieur Jérôme VIDAL, a acquis le fonds de commerce sis 82, Front de Mer à Royan le 31 mars 2009,

Vu la demande présentée par la SARL GABELY,

Considérant que la SARL GABELY est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes sous le numéro 511 289 738 (Code APE 5610A),

Considérant que la SARL GABELY a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La Sarl GABELY est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 82 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : Restaurant, Pizzeria, étant précisé que l'exploitation d'un débit de boissons sur cette terrasse est exclue des présentes.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée commençant à courir le 1^{er} Avril 2010 pour se terminer le 31 Mars 2011 moyennant une redevance de 4.787,84 € ainsi calculée : 114,35 €/m².

Le montant de la redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et le 16 Août en deux termes égaux

ARTICLE 3 : Toute demande de renouvellement devra être formulée deux mois avant le terme de la présente autorisation.

ARTICLE 4 : La SARL GABELY, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont elle a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Pour La SARL GABELY,

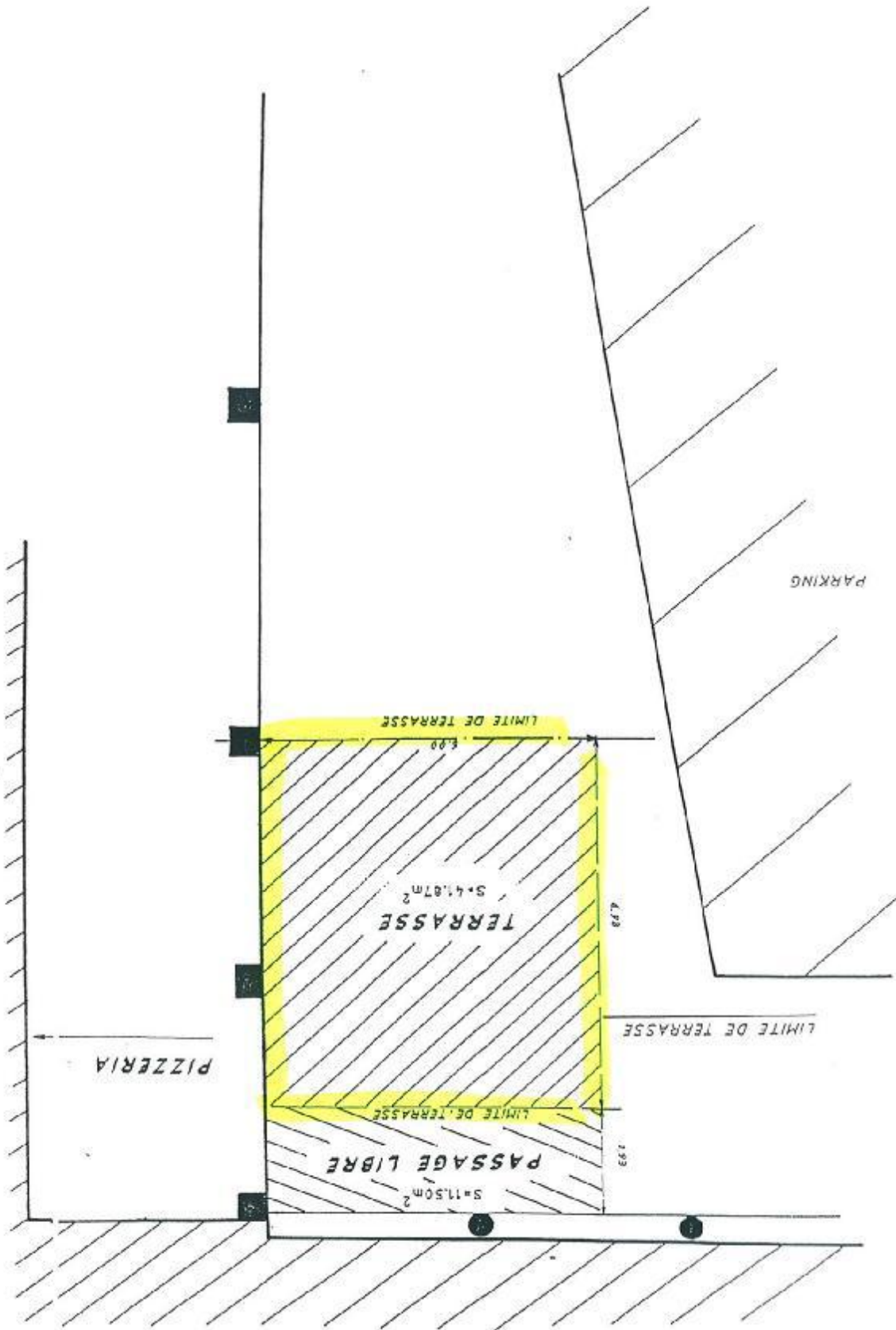
Jérôme VIDAL

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 mai 2010

Fait à ROYAN,
Le 3 mai 2010
Pour Le Député-Maire,
L'Adjoint délégué,

Bernard GIRAUD

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD



DEPLACEMENT D'UN ACCES
(Place du 8 Mai 1945)